

PROCES-VERBAL

Assemblée générale ordinaire Association pour la Défense des Intérêts du quartier de la Neuveville

tenue à Fribourg, à la salle paroissiale du café de l'Epée
le 21 février 2002

Présidence :	Monsieur Roland Julmy, président
Présents :	52 personnes, selon liste des présences
Excusés :	Madame Mady Perriard Monsieur Martial Volery Monsieur Nicolas Betticher, Président du Conseil général Monsieur Albert Angéloz, Association de la rue de Romont Monsieur Jacques Piller, Association du quartier du Bourg Monsieur Marcel Wider, Président du HC Barrage City Monsieur Jean-Jacques Metrailler, Association de quartier Beaumont-Vignettaz Le Conseil Communal
Secrétaire :	Madame Dominique Spielmann

1. Bienvenue

Le président ouvre l'assemblée à 20h15. Il salue tous les membres de l'association et les invités, tout particulièrement :

- Messieurs Paul Mauron et Jean-Noël Gex, anciens présidents,
- Monsieur Daniel Ruffieux, président de la Paroisse Saint-Jean,
- Monsieur Nicolas Zapf, directeur de l'Office du tourisme,
- Les représentants de la presse.

Conformément aux statuts, l'assemblée a été convoquée par le bulletin d'information du quartier de janvier 2002. L'ordre du jour est le suivant :

1. Bienvenue du président
2. Approbation du PV 2001
3. Rapport annuel du président
4. Rapport du caissier
5. Rapport des vérificateurs des comptes
6. Modification des statuts
7. Démission
8. Election au comité
9. Election des vérificateurs des comptes
10. Programme d'activités

- 11. Budget
- 12. Message du Conseil Communal
- 13. Divers

En raison de l'absence d'un représentant du Conseil communal, le point 12 est supprimé.

Aucune autre remarque n'est faite par rapport à cet ordre du jour.

A l'issue de la partie administrative, le président invite les personnes présentes à prendre le verre de l'amitié, et prie toute personne de remplir la liste des présences.

Le président nomme Messieurs Laurent Rouiller, Jacques Stritt et Paul Egger en qualité de scrutateurs.

Les formalités d'entrée en matière étant réglées, l'assemblée générale ordinaire de ce jeudi 21 février 2002 peut valablement délibérer.

2. Approbation du procès-verbal 2001

Le procès-verbal de l'assemblée 2001, mis à disposition entre 19h30 et 20h00 pour consultation, est approuvé à l'unanimité. Le président remercie Madame Dominique Spielmann, secrétaire, de sa rédaction.

3. Rapport annuel du président

« C'est avec les mots « fierté » et « reconnaissance » que je débiterai ce rapport. « Fierté » d'habiter un quartier tel que celui de la Neuveville, quartier où il fait bon vivre et « Reconnaissance » pour vous dire merci de votre soutien à nos activités, merci de votre présence. Reconnaissance également envers les membres du comité, pour leur travail et leur disponibilité tout au long de l'année ainsi qu'à leurs familles qui doivent supporter bien quelques soirs d'absence.

Une assemblée générale est l'occasion de faire le point sur l'année écoulée et, surtout, de donner le bon cap pour l'année à venir. Faisons-donc les choses dans l'ordre et commençons par les activités des douze derniers mois.

Il y a eu nos deux habituels lotos qui ont donné des résultats très différents l'un de l'autre. Le caissier vous en donnera les chiffres exacts tout à l'heure. Ces lotos sont l'occasion de se rencontrer entre gens du quartier et aussi, du moins cela en est le but, le moyen de renflouer quelque peu notre caisse en prévision des dépenses pour les sorties des jeunes ou des aînés ainsi que pour notre Saint-Nicolas.

Au mois de mai, une nouvelle activité a eu lieu: le nettoyage des berges de la Sarine. Un tel nettoyage est nécessaire à la vue de la quantité de déchets qui y est abandonnée.

En mai toujours a eu lieu notre traditionnelle vente de fleurs qui permet à tout un chacun de venir avec ses bacs et ses pots faire emplette de buveuses et autres géraniums, qui agrémenteront ensuite les fenêtres et balcons du quartier.

Le début juillet a vu la renaissance de la fête de quartier, organisée conjointement avec d'autres sociétés locales. Même le ciel qui nous tombait sur la tête n'a pas réussi à faire fuir les Gaulois qui ont assuré un bon succès à cette fête qui verra certainement d'autres éditions dans les prochaines années. Le même jour et à la demande de l'office du tourisme, nous nous sommes occupés, toujours avec d'autres sociétés locales, de la restauration lors de la venue de la télévision suisse alémanique avec son émission « Bsuech In » sur la Planche-Supérieure. Toutefois, la foule attendue n'était pas au rendez-vous, tout comme le Conseil communal à l'image de ce soir.

A peine avons-nous rangé le matériel qu'il fallait déjà le ressortir pour la fête nationale, traditionnellement organisée aux Grandes-Rames. Cette année encore et nous espérons les prochaines aussi, nous aurons plaisir à continuer à organiser ce 1^{er} août sur mandat de la commune. Je profite de l'occasion pour remercier la protection civile pour la préparation du feu ainsi que les pompiers qui assurent la sécurité de la manifestation.

En septembre, c'est une vingtaine de nos aînés qui ont pris part à la sortie qui leur est traditionnellement offerte tous les 2 ans. L'an passé, cette balade nous a conduit à la fabrique de verre de cristal d'Uetendorf, dans la région de Thun. Après une démonstration de soufflage de verre et la visite de l'exposition nous avons pris la route pour Beatenberg où un bon repas nous attendait au restaurant Jungfraublick. Pour ce qui est justement de la vue sur la Jungfrau, il nous faudra certainement repasser une autre fois car le temps plus que maussade bouchait toute la vue. Mais la présence de nombreuses dames du quartier nous a vite fait oublier cette Jungfrau qui ne voulait rien nous dévoiler de ses charmes. Le retour se fit par une abrupte descente en funiculaire puis par bateau jusqu'à Thun où nous attendait le car des TPF, conduit par Laurent Meier, membre du comité.

C'est fin novembre déjà qu'a eu lieu notre traditionnelle Saint-Nicolas qui a rencontré son succès habituel même si de nombreuses personnes sont rapidement rentrées chez elle en raison du mauvais temps. Même Saint Nicolas a dû se mettre à l'abri pour la distribution des cadeaux. Et n'oublions pas de mentionner la pose des étoiles de Noël et la décoration du sapin sur la Planche-Supérieure.

A part les fêtes et manifestations que je viens de relater, nous nous sommes occupés de plusieurs autres dossiers, certains agréables et d'autres un peu moins. C'est l'occasion de faire le point sur certains d'entre eux que je prendrai dans l'ordre alphabétique pour ne pas faire de jaloux.

Tout d'abord,

A comme Aménagement

Les travaux de la Grand-Fontaine ont suscité une pétition de la part principalement des habitants de cette zone. Suite à cette pétition, un projet pour le réaménagement de cette rue nous a été présenté. Ce projet offre un bon compromis entre la sécurité des piétons et notre volonté d'y maintenir un trafic bidirectionnel. Une mise à l'enquête devrait avoir lieu prochainement et nous espérons qu'elle ne suscitera pas d'oppositions qui ne feraient que craindre un retard important pour ce projet.

A propos d'opposition, nous en avons fait deux, conjointement avec l'association de quartier de l'Auge. Toutes deux concernaient la pose d'une antenne de téléphonie mobile au Karrweg. Egalement à noter, la réfection en cours des escaliers situés vers les Petites-Rames et qui permettent de rejoindre les berges de la Sarine.

B comme Babillard

Comme toujours, quatre numéros ont paru l'an passé. Les rentrées publicitaires font plus que couvrir les coûts d'impression puisqu'elles laissent un joli bénéfice. J'adresse ici mes remerciements à tous les annonceurs qui nous soutiennent. Et pour que je n'en sois pas toujours l'unique rédacteur, j'accepte volontiers des textes intéressants le quartier.

B encore comme Bancomat

Pourquoi pas de distributeur automatique d'argent liquide dans le quartier ? Cette question revient régulièrement lors des assemblées générales. Pour faire le point de la situation nous pouvons vous dire que la Poste refuse l'installation d'un Postomat et nous sommes en discussion avec une banque au sujet de la possibilité d'installer un Bancomat dans le quartier.

B toujours comme barrage

Les travaux de réfection du barrage suivent leur cours. L'an passé, nous avons eu plusieurs contacts avec les EEF, principalement en ce qui concerne la sécurité sur la route d'accès au barrage.

C comme Circulation

Une commission de circulation a été mise sur pied. Elle a commencé à se pencher sur les problèmes liés à la circulation dans le quartier. Cinq personnes, dont deux membres du comité, la composent.

I comme Internet

Un site Internet commun aux associations de quartier de la ville a été mis en place par notre association en début de ce mois à l'adresse www.fr-quartiers.ch. Pour l'instant, à part notre quartier, seuls le Jura, Pérolles et l'Auge ont décidé d'y participer. Il est possible que Bourguillon et Beaumont-Vignettaz nous rejoignent prochainement.

P comme parcage

Trois oppositions ont empêché la mise en vigueur de la vignette l'an passé déjà. Suite à des discussions une de ces oppositions a été retirée. Le dossier est actuellement à la préfecture et nous espérons qu'une prochaine décision va débloquer la situation et permettre l'introduction de cette vignette attendue depuis longtemps.

V comme vitrine d'affichage

Depuis 5 ans environ, la vitrine d'affichage des IQN qui se trouve contre la façade du théâtre de la Cité n'est plus utilisée. Nous souhaitons mettre en place une nouvelle vitrine derrière les bancs se trouvant à côté de la cabine de téléphone près de chez Flag. Elle serait nettement plus adaptée à nos besoins que la vitrine actuelle. Malheureusement il nous manque une autorisation pour laquelle la commune se fait prier. J'espère que ces quelques informations au sujet de la vitrine recevront bon accueil chez l'auteur de la lettre anonyme que j'ai reçue il y a quelques mois. S'il veut des informations supplémentaires, je suis ouvert à la discussion.

Et pour finir W comme Werkhof, qui lui n'est de loin pas fini!

Qu'en est-il du dossier ? Je comptais sur la présence d'un représentant de la commune qui aurait pu éclairer notre lanterne.

Pour changer de chapitre, j'aimerais souligner les bonnes relations que nous avons en général avec l'administration communale. Si nous voulons être le lien entre les autorités et les habitants du quartier, il est essentiel que ces relations soient basées sur le respect et la bonne entente.

J'aimerais souligner également la bonne entente qui règne entre l'association de quartier et les autres sociétés locales, même si certaines ont parfois de la peine à venir aux réunions intersociétés, réunions pourtant peu nombreuses mais nécessaires si l'on veut avoir un minimum de coordination.

Des rencontres ont également eu lieu à plusieurs reprises avec les présidents des associations de quartier. C'est l'occasion de faire le point sur différents problèmes qui nous préoccupent tous, tels que la circulation ou les taxes communales toujours plus lourdes qui frappent les associations qui ont le courage d'organiser des fêtes.

Et pour terminer j'adresserai mes remerciements à tous ceux et celles qui nous soutiennent et nous encouragent au long de l'année.

Avant de terminer ce rapport j'aimerais que l'assemblée se lève en signe de respect pour ceux et celles qui nous ont quittés durant l'année écoulée et en particulier pour Mme Jeanne Marro, décédée hier. Merci.

Je vous remercie pour votre patience et votre attention. »

4. Rapport du Caissier

Le président passe la parole à Monsieur Arnold Stritt pour la présentation des comptes.

Monsieur Stritt présente l'exercice 2001. Les activités ont été nombreuses, au vu des 13 pages de comptes.

Les bénéfices des deux lotos ont été de Francs 135.- pour l'un, à Francs 2400.- pour l'autre. La vente de fleurs ne laisse aucun bénéfice dans la caisse.

La fête de quartier a alimenté la caisse pour environ Francs 1000.-, quant à Bsuech in, l'émission de la DRS a rapporté Francs 238.- à la fortune de l'association. Le 1^{er} août a prouvé que même avec la présence de plusieurs sociétés à l'organisation de la fête, on peut augmenter le bénéfice qui se chiffre pour cette édition à environ Francs 7000.-.

Pour les sorties d'argent, la sortie des aînés se monte à Francs 2400.-, 300 paquets ont été offerts à la Saint-Nicolas, pour Francs 818.- de dépenses. Le concours de pronostics a rapporté Francs 2600.-.

On note aussi des frais généraux pour un montant de Francs 8500.-.

A la suite de ces rentrées et de ces sorties d'argent, le gain au capital est de Francs 570.-. Le caissier précise que la fête de quartier et Bsuech in n'étaient pas prévus dans le précédent budget, que le Babillard est auto-financé, et que l'association a même bénéficié de dons lors d'enterrements.

Aucune question n'est posée. L'assemblée applaudit pour le travail accompli.

5. Rapport des vérificateurs des comptes

Le caissier passe la parole aux vérificateurs des comptes.

Mesdames Jacqueline Stritt et Sandra Daguet ont procédé à la vérification des comptes de l'exercice 2001. Elles ont constaté la bonne tenue des comptes et certifient que l'état des comptes correspond avec exactitude à ce qui y est indiqué. Elles en demandent l'approbation et remercient Monsieur Stritt.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité. Décharge en est donnée au caissier et au comité. Le président joint ses remerciements à ceux des vérificatrices des comptes.

6. Modification des statuts

En écriture normale, les articles acceptés par l'assemblée,
En italique, les articles refusés par l'assemblée.

Art. No 1 (Ancien: 1)

Sous la raison sociale ASSOCIATION POUR LA DEFENSE DES INTERETS DU QUARTIER DE LA NEUVEVILLE, ci-après l'association, est constituée une association régie par les présents statuts et par les art. 60 ss du CCS.

Modification

- Adjonction de ... ci-après l'association, ...

Motif

- Permet de ne plus citer que « l'association » dans la suite du texte.

Art. No 2 (Ancien: -)

Par quartier de la Neuveville, on entend le quartier politique de la Neuveville tel que défini par la Commune de Fribourg.

Modification

- Nouvel article.

Motif

- Précision de la délimitation géographique du quartier.

Art. No 4 (Ancien: -)

La langue de l'association est le français.

Modification

- *Nouvel article.*

Motif

- *Le quartier de la Neuveville est à majorité de langue française. Avec cet article, le comité veut éviter de devoir gérer l'assemblée générale ainsi que toute publication et correspondance en 2 langues.*

Remarques : « Que se passe-t-il si un président est de langue allemande ? »
« Attendre que les articles de la Constitution soient connus. »
« Chacun peut s'exprimer dans sa langue. »

Art. No 7 (Ancien: 5)

Toute personne physique, domiciliée légalement dans le quartier, peut adhérer à l'association dès sa majorité.

Modification

- *Suppression de la possibilité d'adhérer pour les personnes morales.*
- *Précision concernant le domicile: il s'agit du domicile légal.*

Motif

- *L'association est une association pour les habitants du quartier, donc seuls ceux-ci doivent pouvoir y adhérer.*

Remarques : « Comment fait-on si on n'habite pas le quartier mais qu'on y travaille ? »

« Une entreprise n'a pas le droit de faire partie de l'association ? »

« Toute personne devrait pouvoir cotiser à l'association. »

« Les enfants ont aussi un mot à dire. »

« Différentes catégories de membres. »

Art. No 9 (Ancien: 7)

Le paiement de la cotisation est considéré comme demande d'adhésion pour les membres selon l'article 7.

Modification

- *Ancien texte: Le comité reçoit les demandes d'admission par écrit ou verbalement. Le paiement de la cotisation est considéré comme une demande d'adhésion.*
- *Suppression du texte concernant la demande d'admission.*
- *Précision que le paiement de la cotisation est considéré comme une demande d'adhésion pour les ayants droits selon nouveau texte (art. 7).*

Motif

- *simplification de la demande d'adhésion.*

Art. No 11 (Ancien: 10)

La qualité de membre se perd à la suite:

- *de démission pour la fin de l'année civile; la cotisation reste toutefois due pour toute l'année courante,*
- *de suppression du domicile légal dans le quartier,*
- *du non-paiement de la cotisation,*
- *de décès,*
- *d'exclusion,*

Modification

- *Remplacement du texte « de départ du territoire du quartier » par « de suppression du domicile légal dans le quartier ».*
- *Adjonction de « du non-paiement de la cotisation ».*

Motif

- *Adaptation en rapport avec la modification de l'art. 7 nouveau.*
- *Adaptation en rapport avec la modification de l'art. 9 nouveau.*

Art. No 17 (Ancien: 14)

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées sur décision du comité ou sur demande de cinquante membres au moins de l'association.

Modification

- Sur demande de cinquante membres au lieu de sur demande des 2/3 des membres de l'association.

Motif

- Simplification de la procédure par la fixation d'un nombre fixe de signatures nécessaires.

Art. No 18 (Ancien: 15)

1. Elle fait mention de l'ordre du jour. L'assemblée générale peut toutefois statuer sur des objets qui ne figurent pas à l'ordre du jour.

Modification

- Adjonction de la 2^{ème} phrase.

Motif

- Le mode de convocation implique que l'ordre du jour soit connu plus d'un mois avant l'assemblée générale (préparation du Babillard, impression, distribution au moins 10 jours avant). Si un imprévu devait nécessiter un point à l'ordre du jour, il serait ainsi possible de le faire. Voir également le nouvel article 19.

Remarque : Phrase différente acceptée par l'assemblée : « Sur proposition du comité, l'assemblée générale peut... »

Art. No 19 (Ancien: -)

Les questions à traiter lors de l'assemblée générale doivent parvenir au comité au plus tard le lundi précédant celle-ci. Elles seront envoyées à l'adresse officielle de l'association.

Modification

- Nouvel article.

Motif

- Dans les statuts actuels, rien n'est prévu en ce qui concerne les éventuelles questions. Le problème des questions justifie également la modification de l'article 18.

Art. No 24 (Ancien: -)

Si le nombre maximum de membres du comité n'est pas atteint lors de l'assemblée générale, le comité peut nommer de nouveaux membres durant l'année. Cette nomination est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Modification

- Nouvel article.

Motif

- Il est toujours plus difficile de trouver des membres pour le comité. Cet article permet au comité en place de se renforcer sans devoir attendre la prochaine assemblée générale.

Remarque : « Un membre sympathisant pourrait travailler pour le comité sans habiter le quartier. »

Art. No 25 (Ancien: -)

Un membre du comité qui perd sa qualité de membre de l'association durant l'année (art. 11) peut être remplacé par un nouveau membre, nommé par le comité. Cette nomination est valable jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire ou extraordinaire.

Modification

- Nouvel article.

Motif

- Il peut y avoir au comité des départs imprévus dans le courant de l'année. Sans cet article, nous pourrions nous retrouver dans une impasse lors de la démission du caissier par exemple.

Art. No 26 (Ancien: 21)

2. Il a les attributions suivantes :
- le respect des statuts et principalement les buts de l'association,
 - l'exécution des décisions de l'assemblée générale,
 - la préparation, la convocation à l'assemblée générale,
 - la gestion du budget attribuée par l'assemblée générale,
 - la décision de toute dépense extraordinaire.

Modification

- Modification de la présentation sans modification du contenu.

Art. No 27 (Ancien: 22)

Les vérificateurs des comptes soumettent à l'assemblée générale un rapport écrit sur les comptes annuels et le bilan. Le rapport est assorti d'une proposition.

Modification

- a. ... un rapport écrit...
- b. 2^{ème} phrase.

Motif

- a. Précision que le rapport doit être fait par écrit.
- b. Le rapport doit faire une proposition sur l'acceptation ou le refus des comptes, ainsi que sur la décharge du caissier.

Art. No 29 (Ancien: 20 et 21, dernier alinéa)

REPRESENTATION ET RESPONSABILITE

(nouveau groupe d'articles)

1. L'association est valablement engagée par la signature collective à deux du président, du secrétaire ou d'un membre du comité.
2. Pour toutes les affaires financières, l'association est engagée par le président et le caissier ou un membre du comité.
3. La fortune sociale répond seule des charges et des engagements de l'association, à l'exclusion de toute responsabilité personnelle des membres.

Modification

- Regroupement des articles concernant les représentations et responsabilités.
- Sous chiffre 3, précision de « toute responsabilité personnelle des membres ».

Motif

- Plus de clarté dans les statuts
- Précision de la responsabilité

Art. No 30 (Ancien: 24)

La décision de dissoudre l'association doit être prise à la majorité des deux tiers des membres présents à l'assemblée générale.

Modification

- Ajout de: ... à l'assemblée générale.

Motif

- Il est ainsi précisé que c'est bien l'assemblée générale qui peut prendre la décision de la dissolution.

Entrée en vigueur des nouveaux statuts

Les présents statuts annulent les statuts du 5 février 1998.
Ils entrent en vigueur à dater du 22 février 2002.

7. Démission

Dans la vie de chaque association il y a des départs et des arrivées, signes de renouveau. Le comité enregistre ce soir une démission, celle de Monsieur Arnold Stritt.

Le président rend hommage à notre maintenant ancien caissier Monsieur Arnold Stritt pour tout le travail effectué au sein du comité de l'association. L'assemblée se joint aux remerciements du président.

8. Election au comité

Selon les statuts, le comité se compose de sept à onze membres. Le comité a donc le plaisir de présenter trois candidats à l'assemblée. Ce sont Madame Sandra Daguet, Messieurs Mike Grivel et Jean-Michel Jonin qui en toute connaissance de cause acceptent de travailler dans le comité.

Le président demande s'il y a d'autres propositions. Il propose d'élire les nouveaux membres par acclamation. Il remercie et félicite les nouveaux membres du comité.

9. Election des vérificateurs des comptes

Comme Madame Sandra Daguet, actuellement 2^{ème} vérificatrice vient d'être élue au comité de l'association, le président demande une dérogation aux statuts afin de pouvoir prolonger le mandat de Madame Jacqueline Stritt d'une année. Elle reste donc 1^{er} vérificatrice.

Monsieur Pierre-Alain Bossy vérificateur suppléant devient 2^{ème} vérificateur.

Un vérificateur suppléant est nommé en la personne de Madame Françoise Boschung. Elle est remerciée par acclamation.

10. Programme des activités 2002

Les manifestations suivantes sont prévues:

- Un loto dans cette même salle samedi 2 mars à 14h15.
- Le nettoyage des berges de la Sarine le samedi 16 mars. Rendez-vous à 8.45 devant l'école pour toutes les personnes intéressées.
- la vente de fleurs le samedi 11 mai
- La fête fédérale des jodleurs les vendredi et samedi 5 et 6 juillet sur la Planche-Supérieure. La fête sera organisée conjointement avec 5 autres sociétés du quartier pour la partie Neuveville du village des jodleurs. A cette occasion, le comité aura besoin de

beaucoup de monde. Toute personne qui peut donner un coup de main peut s'annoncer chez le président à la fin de cette assemblée.

- La fête du 1^{er} août.
- La sortie des jeunes en septembre.
- Un deuxième loto pour le financement de Saint-Nicolas en novembre.
- Et la fête de Saint-Nicolas le vendredi 6 décembre.

11. Budget

Le président passe la parole au caissier pour la présentation du budget 2002.

Le caissier présente le budget 2002. Il « regrette » toutes ces entrées imprévues et précise que pour 2002 en principe tout est prévu.

Recettes : Francs 17'500.-
Dépenses : Francs 23'500.-
Excédent : Francs 6'000.-

Il remercie le président et le comité et nous assure de ses « coups de main ».

Le comité propose de maintenir les cotisations au niveau actuel, soit :

- Cotisation membre : dès FR 10. -
- Cotisation de soutien : dès FR 20. -

Le président demande l'approbation du montant des cotisations et du budget 2002 à main levée. L'assemblée approuve à une majorité évidente.

12. Messages du Conseil Communal et des invités

Comme le président l'a annoncé précédemment, le point 12 de l'ordre du jour est supprimé. Une lettre sera adressée aux autorités communales.

13. Divers

Le président donne la parole aux membres présents dans la salle.

- Madame Buchy tient à apporter quelques précisions concernant son opposition à la mise en place d'une vignette de parcage dans le quartier de la Neuveville. Sa demande de quatre vignettes habitants pour les employés de son établissement public n'ayant pas abouti, elle ajoute cependant qu'elle n'est pas opposée au principe de la vignette mais qu'elle maintient son opposition.
- Monsieur Pierre-Alain Bard s'inquiète des problèmes de circulation en recrudescence à la Route-Neuve, pas moins de dix accidents de la route en une année. Il nous fait part de l'envoi d'une lettre recommandée. Il se demande dans quelle mesure les Intérêts du

quartier seraient plus écoutés, il s'effraie des excès de vitesse, du risque de blessés et de morts, propose des mesures de sécurités contraignantes, et se dit prêt à utiliser tous les moyens pour se faire entendre.

- Les habitants de la Route-Neuve 43 sont prêts à mettre à disposition du terrain pour y construire un escalier sur la rue de la Sarine.
- Monsieur Emerick Wicki estime que les décisions sont souvent longues à prendre. Et il conseille de transmettre le dossier à deux personnes compétentes différentes.
- Monsieur Paul Mauron intervient et dit que tout ce qui touche la route fait partie de l'aménagement. Il y a des arrangements à trouver. La Route-Neuve est dangereuse, et tôt ou tard il y aura des morts. Il ne voit aucune opposition à faire un passage pour les piétons.

Le président voit donc deux parties au problème. Premièrement l'aménagement pour les piétons par la construction d'escaliers publics, et deuxièmement le travail de la commission de circulation. Le comité écrira à la commune.

- Monsieur Jean-Noël Gex se soucie d'autres points chauds du quartier comme par exemple le Pont de Saint-Jean. Il conseille de par principe dénoncer à la police tout comportement pouvant porter préjudice.
- Madame Sylvie Marguet propose une pose de radar.
- Monsieur Paul Mauron félicite Monsieur Arnold Stritt pour tout le travail effectué au cours de ses quinze ans passés au comité, avec quatre présidents, de son dévouement au quartier de la Neuveville et de son respect envers ses habitants.

Le président remercie tous les intervenants. Il remercie les membres de leur présence et de leur soutien tout au long de l'année. Il passe la parole à Monsieur Nicolas Zapf, directeur de l'Office du tourisme. A l'issue de cette présentation, il invite l'assemblée à boire le verre de l'amitié à la charge de la caisse de l'association.

Le 18 février 2003

Lu et approuvé,

Dominique Spielmann, vice-présidente



Roland Julmy, président

